



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre et de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité à la question parlementaire n° 769 du 22 mai 2024 des honorables Députés Sam Tanson et François Bausch.

Le Premier ministre ne partage pas toutes les observations dudit article et souligne que le Gouvernement mène une politique de communication active et transparente envers la presse.

Dans cet état d'esprit, le Gouvernement entend continuer un dialogue étroit et ouvert avec le Conseil de presse pour améliorer davantage les relations entre la presse et les services de communication au sein des ministères.

Tel qu'annoncé lors de la déclaration sur l'Etat de la nation en date du 11 juin 2024, le Premier ministre entend déposer dans les prochaines semaines un texte législatif établissant un droit d'accès à l'information pour les journalistes.

Luxembourg, le 20 juin 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc Frieden